



# BULLETIN DE LIAISON

## N° 13 - NOVEMBRE 2009

### Sommaire :

- Page 1 : le mot du Président.  
Page 2 : tricentenaire du couvent de Bernardines  
les remparts du château d'Orgelet  
Page 4 à 7 : cahier central – « Gens de voyages »  
Page 8 : l'exposition « Histoire des transports et des communications dans  
la région d'Orgelet »  
Page 9 : Restauration des œuvres d'art de la commune d'Orgelet

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**Vendredi 4 décembre 2009**  
**20h00**  
**ESPACE MARIE CANDIDE BUFFET**

### LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2009 s'achève. Sans vouloir dévoiler le rapport moral de la prochaine assemblée générale, ce bulletin de liaison va dresser un premier bilan de l'année écoulée et présenter les grandes lignes des actions de l'ASPHOR l'an prochain.

La principale activité de notre association a été de préparer et de présenter cet été une exposition consacrée à l'Histoire des transports et des communications dans la Région d'Orgelet.

Les visites guidées de la ville et de l'église qui sont assurées par nos guides bénévoles rencontrent toujours un intérêt certain de la part des touristes.

L'étude pour la consolidation des remparts et la mise en valeur de la plate-forme du château d'Orgelet continue et sera notre priorité pour l'année 2010.

Le projet de réalisation d'un DVD sur l'orgue de l'église, le carrelage médiéval et le chasublier prend forme lentement ; quelques premiers contacts ont été pris pour nous aider à concevoir cette œuvre multimédia.

Le collège va mener en 2010 une action pédagogique pour célébrer le tricentenaire du Couvent des Bernardines ; l'ASPHOR sera sans doute mise à contribution pour participer à cet événement.

Notre association essaiera également d'inciter la municipalité à se lancer dans une restauration régulière des œuvres d'art que possède la Commune et qui sont pour l'instant entreposées dans diverses réserves, sans que nos concitoyens puissent en profiter.

Nous essayerons également d'organiser une ou deux visites dans des musées régionaux, dans le style de notre visite à la maison des savoir-faire et au musée de l'Abbaye ; des destinations comme Morez (musée de la lunette, maison de l'émail) ou Salins qui a été inscrite cette année au patrimoine mondial de l'UNESCO ; n'hésitez pas à proposer vos idées au conseil d'administration.

François BONNEVILLE

## TRICENTENAIRE DU COUVENT DES BERNARDINES

Le collège d'Orgelet, qui occupe l'ancien couvent des Bernardines depuis 1793, envisage de célébrer le tricentenaire de l'édification du bâtiment en 2010.

La date n'était pas simple à choisir : la construction s'était étalée sur plusieurs années. Le choix des enseignants qui portent le projet fut de considérer la date à laquelle la toiture fut terminée.



L'ASPHOR s'associera à la célébration de cet événement en apportant son aide et ses connaissances à l'équipe pédagogique du collège.

### REMPARTS DU CHATEAU D'ORGELET

Il ne reste plus grand chose des ruines du château. Seule une partie de la muraille subsiste, sur le versant oriental. D'une part un rempart qui descend en direction de la Grande Rue, et d'autre part, bâti sur le roc, un mur de soutènement maçonné, développé au pied de la partie noble, pour recevoir les installations de la basse cour.

On ne connaît rien des aménagements médiévaux de cet espace (écuries, locaux de service, éventuellement citerne). Des murets de pierre sèche ont délimité un chemin d'accès, parmi de petites parcelles aménagées en jardins ou verges à partir de la fin du XVIIIe siècle.

C'est le mur de soutènement qui réclame d'importantes consolidations, car on y constate des dégâts divers et l'existence de deux cônes d'éboulement.

La présence de zones d'habitations en dévers nécessite de traiter ce risque de manière urgente.

L'ASPHOR s'est penchée depuis plusieurs années sur ce problème, afin de conseiller la municipalité sur la manière de consolider cette muraille. La difficulté réside essentiellement dans l'acheminement et la mise en place d'un chantier : en effet, la restauration ne peut se faire que par le pied de la muraille, mais son accès par le bas est très difficile vu la déclivité du terrain.

Cet été, Jean-Jacques Schwien, l'archéologue qui suit le chantier du château de Presilly, est venu visiter le site en compagnie de Daniel Renaud. De son côté, Yves Jeannin, qui est l'archéologue qui a mis au jour le carrelage médiéval en 1978, et qui est membre de l'ASPHOR a réalisé un premier diagnostic, dont est tiré cet article.

#### Nature de la muraille :

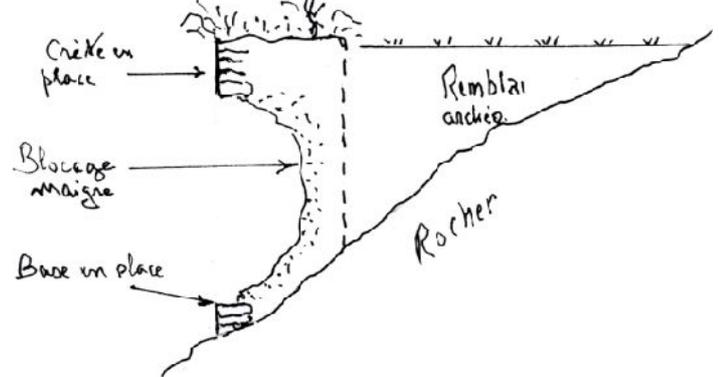
Bâti sur le roc, seul le parement oriental, dirigé vers le vide, est apparent. Il est constitué de moellons calcaires, cassés au carreau, de taille moyenne (20/25cm x 30/40cm). De qualité assez médiocre, sans doute pris sur place, ces moellons sont disposés en assises horizontales avec joints croisés, liés par un mortier de chaux et de sable devenu très pulvérulent.

Le blocage intérieur est constitué d'éclats de calcaire de plus petite dimension, liés également au mortier. Les éclats sont disposés en vrac, le blocage paraît très lâche avec de nombreux vides : il n'a pas été tassé, sans doute intentionnellement pour éviter de peser trop fortement sur le parement et peut-être aussi pour permettre l'écoulement des eaux d'infiltration. On observe la présence d'un trou de boulin.

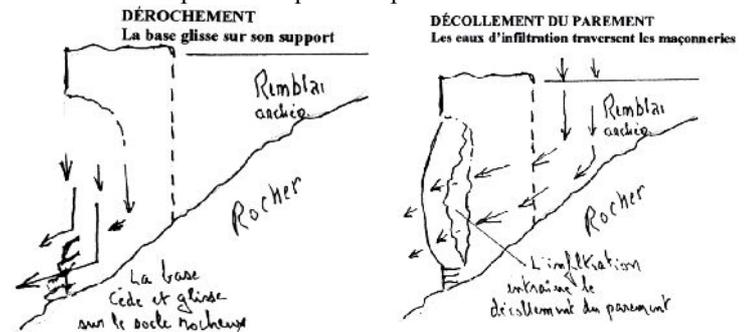
#### Etat actuel de la muraille :

La crête de la muraille paraît parfaitement conservée dans la végétation. Par contre le parement sous-jacent est écroulé sur plusieurs mètres de haut, faisant apparaître la structure interne de la muraille.

La recherche de la base du parement se fait avec difficulté, étant donné l'extrême proximité de la forte pente. On constate que cette base est conservée sur le roc.



La ruïnification de la muraille semble être causée moins par le dérochement et glissement vertical de la base sur le rocher sous l'effet de son poids que par la poussée horizontale des eaux d'infiltration de la plate-forme, passant au travers de la muraille et provoquant le décollement du parement qui a fini par s'effondrer.



La crête du mur est actuellement envahie de végétation diverse. Son nettoyage sécurisé s'impose afin d'envisager sa restauration.

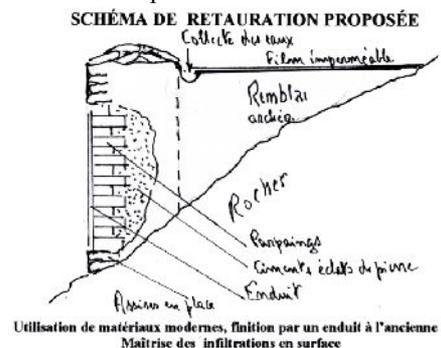
Il faudra ensuite capter et drainer les eaux de la plate-forme pour éviter le ruissellement et l'infiltration en direction de la muraille.

On pourra ensuite envisager la consolidation maçonnée des surplombs qui menacent de basculer.

La restauration définitive des pans de muraille lésés peut-être envisagée de deux manières :

1. la reconstitution à l'identique des parements : solution « Monuments historiques » qui sera excessivement coûteuse.
2. la reconstitution du parement par des matériaux contemporains : béton coulé ou agglomérés ; la finition serait un enduit « à l'ancienne » du style de celui qui devait recouvrir primitivement le mur.

Cette solution serait plus rapide et plus économique ; elle permettrait de faire face à l'urgence et à la gravité du problème posé, d'autant plus que la restauration ne nécessite que de respecter une perception d'ensemble d'une vue éloignée, car il n'est pas envisageable de mettre en place un itinéraire au pied de la muraille.



Utilisation de matériaux modernes, finition par un enduit à l'ancienne  
Maîtrise des infiltrations en surface

## GENS de VOYAGES

### Extrait des recherches effectuées par André Robert aux archives départementales pour préparer l'exposition sur l'histoire des transports et des communications dans la région d'Orgelet

PIETONS (ou Messagers de Préfecture)  
1<sup>er</sup> quart du XIX<sup>ème</sup> Siècle

« Les fonctions de piétons sont de faire deux fois par semaine la tournée de leur arrondissement, de prendre les paquets et lettres des maires et autres fonctionnaires publics, de les déposer soit au bureau de poste, soit au secrétariat de la sous préfecture » (ou préfecture).

En 1811 ils sont 15 dans l'Arrondissement de Lons le Saunier. Pour Claude Guillemain, le n°3, en charge du circuit Lons le Saunier-Orgelet, il s'agit de prendre les documents à la préfecture le lundi et le jeudi et, au bureau postal d'Orgelet, les dimanche, mardi et vendredi.

La fonction de ce piéton, comme celle de ses collègues, n'a rien d'une sinécure, elle l'amène à passer successivement à : Montaigny, Marnésia, Mérona, La Tour du Meix, Saint Christophe, Largillay-Marsonnay, Bellecin, Ecrille, Orgelet, Dompierre, Présilly, Senay-Saint Georges, Moutonne, Beffia, Varessia, Reithouse, Courbette, Alièze, Saint Maur, Vernantois, Moiron, et ce, deux fois par semaine !!



Parcours d'un "piéton" au début du XIX<sup>e</sup> siècle

Dans notre canton, ce sont trois piétons qui sont en activité. Outre Guillemain, un autre fait la navette entre Arinthod et Orgelet (où le courrier est ensuite acheminé à la préfecture), et un autre assure cette tâche entre Lons et Saint Julien.

Ce dernier, résidant à Gigny, qui exerce en 1826, est « souvent dans le vin ...il a négligé la remise des notifications des jurés ». Par contre, un de ses collègues de Lons le Saunier « boit (aussi !) mais on ne remarque pas que son service en souffre ».

On peut aisément comprendre que ces « pieds poudreux » ne manquaient ni d'excuses, ni de prétextes pour assouvir une soif bien légitime. Mais tous ne succombent pas à la tentation. Ainsi aucune

remarque ne vient ternir la réputation de Jacques Thorembe y d'Orgelet, bien au contraire. Son emploi étant menacé par la réorganisation du service (déjà !), le maire de la ville prend la plume en 1820 : « *Le maire de la ville d'Orgelet*

à Monsieur le Baron de La Rochelle, Préfet du Jura

*Le Sieur Jacques Thorembe y, Piéton, de notre ville et canton est un fort brave homme et il mérite d'être conservé par la nouvelle organisation. Depuis qu'il exerce les fonctions de Piéton, le l'ai connu actif, zélé, intelligent et je n'ai eu qu'à me louer de ses services. Les maires du canton n'ont jamais fourni la moindre plainte sur son compte. Enfin, il est probe, jeune et sait bien écrire. D'un autre côté, il joint à ces qualités une constitution robuste et forte .... »*

En plus sobre, même tonalité l'année suivante pour son collègue Alexis Faivre en charge du trajet Orgelet-Arinthod : « *Cet homme est bien sur tous les rapports et dans le cas de remplir la fonction de piéton* ».

Une gratification plus ou moins importante n'excédant pas 6 francs (sur un salaire de l'ordre de 390 francs par an, payé par trimestres, pris en charge par les communes en fonction du nombre de voyages), ne semble pas être toujours une motivation suffisante pour stimuler les éventuelles ardeurs défailtantes. Ainsi en témoigne un courrier daté du 11 juillet 1829 adressé au Préfet par le maire de Reithouse « *qui se trouve beaucoup en retard pour transmettre... budget et délibération, mais c'est à cause du messenger. Voilà passé un mois qu'il n'a pas paru dans notre commune. On l'attend de jour en jour et il n'est pas venu ...* »

A.D.J. P.242

Quel est le profil de cette fonction qui assure à son titulaire un salaire « de fonctionnaire » ?

Le courrier suivant daté de la Restauration, nous donne quelques indications et nous montre que la nomination est prise en haut lieu. Son auteur n'a pu être identifié. Le fait que ce ne soit pas le candidat qui rédige sa demande peut mettre en cause certaines assertions sur ses capacités à maîtriser écriture et... lecture.

« *A Mr le Comte de Watter, Préfet du département du Jura.*

*Le sieur André Benoit, ancien militaire, cordonnier, demeurant à Lons le Saunier, dit qu'il a eu le malheur de perdre un œil en l'an XI, à la bataille de (illisible) par suite d'un éclat de pierre à feu, ce qui lui cause momentanément de la douleur. L'autre œil étant très faible, il fait difficilement et avec peine son état de cordonnier. Cependant, il est fort et robuste, et en état de supporter toute espèce de fatigue de corps, et serait très en état, sachant lire et écrire, de remplir une commission de piéton, ce qui lui fournirait le moyen de faire subsister sa famille.*

*Instruit, Monsieur le Préfet, de la faveur et protection que vous accordez aux anciens militaires, surtout ceux qui ont été blessés à la guerre, il prend la liberté de réclamer de votre bonté de lui accorder une place de piéton qu'il s'efforcera de remplir avec honneur, exactitude et probité. Il vous justifiera de certificats satisfaisants sur sa moralité, ses principes et son attachement à la monarchie ... »*

A.D.J. P.120

En 1819, « le piéton d'Arinthod n'était tenu de venir prendre les Dépêches au bureau d'Orgelet que deux fois par semaine ». Mais la Justice, qu'on dit lente, s'impatiente. Le Parquet du Tribunal de Première Instance de Lons le Saunier demande s'il serait possible qu'il fasse le trajet trois fois par semaine. Bel exemple de justice sociale.

D'ailleurs « *l'administration peut obliger le Courrier à marcher la nuit* ». C'est ce qui arrive à celui qui fait le service d'Arinthod (départ à 19 heures) à Orgelet avant que le maire d'Arinthod et le conseiller général, insistant « sur la nécessité de garantir la sûreté des Dépêches », n'obtiennent un horaire de jour, avec départ d'Arinthod à 7 heures du matin et retour à 19 heures.

(NB : officiellement, les Dépêches en provenance d'Arinthod mettaient à l'époque 24 heures pour arriver à la préfecture.)

**Circuit proposé par le Messenger (ou Piéton) chargé de porter (et de recueillir)  
les documents administratifs des communes du secteur Orgelet-Arinthod.**

Tableau indicatif de la distance des communes que desservira le 4<sup>ème</sup> Messenger dans ses tournées projetées.

*Ledit messenger a une pratique très libre de l'orthographe \**

Nom des communes	Lieux*	heures	observation
D'Orgelet à Sézéria	3/4	3/4	
De Sézéria à Chavéria	1/2	1/2	
De Chavéria à Chambéria	1/4	1/2	Montagne et boit* à traverser
De Chambéria à Nancuisse	1	1 1/4	Bois et montagne
De Nancuisse à Marigna	1/2	1/2	
De Marigna à La Boissière	1	1 1/4	Mauvais chemin dans les pluies et déjell*
De la Boissière à Chatonnay	1/2	3/4	
De Chatonnay à Savigna	1	1 1/4	La Vallouse à traverser difficile dans les grandes pluies et sur tout* en hiver
De Savigna à Arinthod	1 1/4	1 1/4	
D'Arinthod à Légna	1 1/4	1 1/4	
De Légna à Fétigni	1/2	1/2	
De Fétigni à Montadroit	3/4	1	Une montagne escarpée a* gravir
De Montadroit à Cernon	1 1/2	2	Grande longueur de boit* traversée difficile en hiver et montagne
De Cernon à Onnoz	2	2	
D'Onnoz au Bourget	3/4	3/4	
Du Bourget à Viremont	1 1/2	2	Montagne longue et rapide et des boits*
De Viremont à Sarrogna	1	1 1/4	Descente rapide et mauvais chemin
De Sarrogna à Nermier	1	1	
De Nermier à Maranja	1/4	1/4	
De Maranja à Montjouvent	1	1	
De Montjouvent à Orgelet	1	1	Vallon rapide à descendre et remonter

*Le messenger sous signée certifiée\* le présent tableaux sincère et véritable.*

*A Orgelet le 23 aout\* 1823 A.D.J. P.200*

Remarques : une lieue de poste correspond à environ 4 kilomètres (3, 898 km). Sauf difficultés signalées, il parcourt environ 4 km/ heure.

Au total, ce circuit qu'il fait, toute l'année, 2 fois par semaine, représente en supposant qu'il ne l'a pas « exagéré » (ce qui serait surprenant !) une distance de plus de 70 km, dure plus de 21 heures, donc s'étale sur 2 bonnes journées.

Mais le courrier se limite de moins en moins au « courrier officiel ; il entre dans la sphère privée et se développe rapidement. Aussi, dès 1822, le Préfet du Jura, Monsieur le Baron de La Rochette (nous sommes en pleine Restauration) demande à chaque conseil municipal de décider du bureau de poste cantonal où sera envoyé le courrier de leurs administrés.

La plupart des communes choisissent bien sûr celui de leur chef-lieu de canton. Deux exceptions dans celui d'Orgelet, deux communes des « marges » polarisées (déjà) par Lons le Saunier. Arthenas fait le choix d'utiliser « le Piéton qui apporte la correspondance administrative apportera de même les lettres à raison de 5 centimes par lettre ». Même décision pour sa voisine Essia qui, elle aussi, opte pour la Préfecture « par égard aux relations que l'on a avec cette ville, et qu'étant desservi par un Messenger (ou Piéton) qui est censé y être domicilié. Malgré que nous sommes du canton d'Orgelet, les relations n'y sont pas si fréquentes ni si avantageuses qu'à Lons le Saunier »

Dans quelle mesure le choix des édiles était-il pris en compte ? En 1846 le conseil municipal de Gigny semble très modérément accepter la tutelle de Saint Julien, son chef-lieu de canton. Il demande (vainement) au préfet de ne plus être rattaché à son bureau de poste, mais plutôt à celui de Saint Amour.

« ... depuis l'établissement du bureau de distribution à Saint Julien, la commune de Gigny ne reçoit les Dépêches officielles, les lettres et les correspondances que vingt heures plus tard, elle paye une surtaxe de 10 centimes pour chaque lettre qu'elle reçoit de Saint Amour, presque la seule ville avec laquelle elle a de fréquents et très nombreux rapports ». le conseil municipal demande donc « qu'un facteur partant directement de Saint Amour desserve la commune de Gigny... comme précédemment... ».

Le piéton était devenu facteur.

A.D.J. P. 200

### FACTEURS

Avec les années la correspondance privée ne pouvait que se développer. Il devint nécessaire de recruter des fonctionnaires à même de porter le courrier à domicile.

Ce nouveau métier de facteur rural assurait un revenu modique, certes, mais régulier. Devenir fonctionnaire tout en restant « au pays » dans un monde rural où l'argent était rare et les bras trop nombreux, se révélait une fonction estimée et recherchée. La « modernisation », le recul rapide de l'analphabétisme dû à la politique volontariste des Républicains de la Troisième République ainsi que l'exode rural éloignant vers la ville nombre de jeunes de nos campagnes, rédacteurs de lettres en puissance joints à la prolifération des services (surtout publics à l'époque), ne pouvaient que concourir au développement de la fonction de facteur, prébende laïque particulièrement recherchée.

C'était aussi (encore et pour longtemps) une époque où le « piston » servait de sésame. Et celui qui l'actionnait était alors le tout puissant homme politique local, censé intervenir pour soutenir le plus méritant. Ainsi, en 1890, le très puissant député républicain jurassien Georges Trouillot s'adresse-t-il ainsi par lettre au Préfet.

« J'ai l'honneur de signaler à votre bienveillante intention la demande du sieur Babey Théodore de Fétigny qui sollicite un emploi de facteur. Les opinions politiques de ce jeune homme, sa conduite irréprochable et la situation malheureuse de sa famille le rendent digne du poste qu'il attend depuis plus d'un an ».



*Facteur Rural*

La même année voit Pimorin obtenir également un poste de facteur titulaire, et les candidats se bousculent. Aussi une femme qui manie bien la plume met ce talent au service de son frère en écrivant au ... député.

*« J'ai appris qu'on voulait mettre un facteur de relais à Pimorin. Je désirerais que mon frère obtienne cette place car il la mérite. Il a fait un congé de cinq ans<sup>1</sup>, il a été blessé, il a beaucoup souffert. Il a fait usage de deux maisons d'eau<sup>2</sup>. A sa sortie du régiment on lui a délivré un certificat de bonne conduite et un d'origine de blessure.*

*Je vous fais à savoir qu'il y a déjà deux candidats qui ont été trouvés notre ami monsieur Puynel à Saint Amour pour qu'il vous les recommande. Monsieur Puynel leur a répondu qu'il y en avait de plus méritants qu'eux car ils n'ont pas fait de congé et ... qu'ils diffament toujours notre République. J'ai le ferme espoir, Monsieur le Député, que vous ferez avoir cette place à mon frère .....* »

Le maire de Pimorin apporte également son appui ... politique au candidat ... républicain. Cela semble être la bonne tactique pour devenir facteur.

*« Il est important de nommer facteur de cette localité Jean Baptiste Bernard, ancien sous-officier, très beau républicain dont le père a été traqué en 1851<sup>3</sup>. Recommandé par monsieur Chavet, Conseiller général, Monsieur Georges Trouillot, député, et par le Comité de l'Alliance<sup>4</sup>. L'intérimaire actuel est un protégé du marquis de Broissiat, ancien candidat réactionnaire ».*

A.D.J. P.242

Le facteur, comme l'instituteur, « hussard noir » de la République, devait-il, avec le courrier, distribuer la bonne nouvelle républicaine ?

### Augmentation des transports ... et aléas

Au début du XIXème siècle, les voyages par route ne concernent qu'un nombre réduit de personnes. Il faut que la nécessité l'impose pour affronter l'inconfort, la promiscuité, les aléas et les dangers de ce moyen de transport. La sécurité n'est pas toujours assurée et les bandits de grands chemins sévissent toujours ; Ainsi le 3 floréal an 10, « la malle-poste chargée des dépêches venant de Lyon à Besançon a été attaquée par des brigands près des bois de Mouchard » et le préfet du Jura sommé par ses supérieurs de fournir une escorte pour protéger ce service.

Avec la fin des troubles révolutionnaires et la paix revenue, le



transport des personnes devient une préoccupation des pouvoirs publics qui en ont perçu tout l'intérêt. On a mis en place un véritable réseau reliant entre elles préfecture et sous-préfectures, ces centres départementaux, relais du pouvoir central créés par Napoléon. Il s'agit aussi à l'époque d'ouvrir une communication directe de Lons le Saunier à Genève passant par Orgelet, Arinthod, Thoirette, .. De plus, la demande des édiles de voir se créer dans leur « ville » un service de transport régulier est forte.

1 engagement militaire

2 cure thermale

3 répression très sévère contre les Républicains qui se sont soulevés contre le coup d'Etat en 1851 du président de la République Louis Napoléon Bonaparte qui instaure le Second Empire.

4 Union des Républicains modérés qui remportent les élections législatives de 1889 (Opportunistes et Radicaux modérés).

### MAÎTRES de POSTE

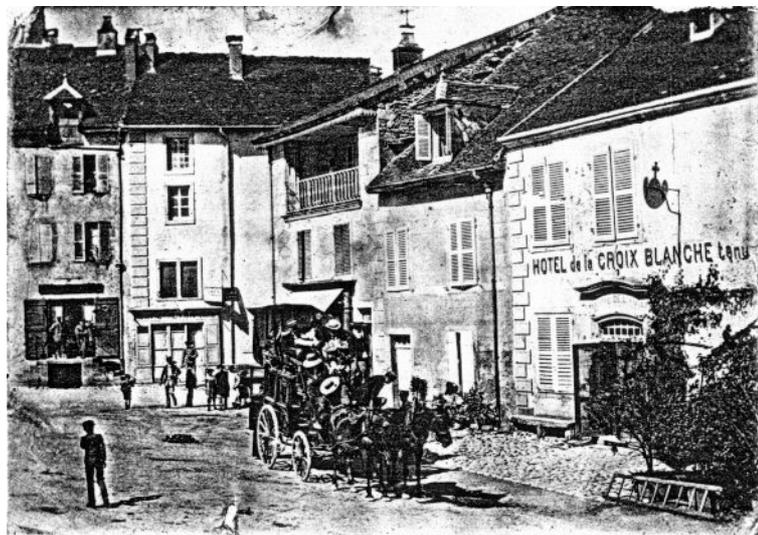
Chaque ville digne de ce nom réclame d'avoir le sien. En 1822 la réponse du maire d'Orgelet à un questionnaire administratif le laisse clairement entendre :

*« nous n'avons aucune voiture publique dont l'établissement ait pour chef-lieu Orgelet. Seulement les Sieurs David et Duparchy passent ici ... tous les jours de la semaine, excepté le lundi, allant ou revenant de Lons le Saunier ; le premier comme messenger chargé des dépêches, le second comme entrepreneur de voiture, depuis Saint Claude, lieu de leur résidence et de leur établissement, à Lons le Saunier, chef-lieu du département. La voiture, dont tous deux se servent, est un genre couvert à 9 ou 10 places (par côté). Ils ne s'arrêtent à Orgelet qu'un instant ».* La ville, grâce à sa position géographique, est desservie presque quotidiennement par la voiture publique, la malle-poste, qui effectue la navette Saint Claude-Lons le Saunier.

Il s'agit en fait « d'un char à banc couvert de côté, sur brancard » qui « part de Lons à 7 ou 8 heures le matin, tous les jours de courrier, excepté le mardi, et arrive à Saint Claude à 6 heures du soir.

*Il part de Saint Claude à cinq heures du matin en hiver, à neuf heures en été, arrive à Lons à cinq heures du soir en hiver, à neuf heures en été ».*

A.D.J. P.82



Arrivée de la Malle-Poste sur la place au vin à Orgelet

Le projet Lons le Saunier-Genève est enfin finalisé

### Création de Relais de Poste à Arinthod, Orgelet et Thoirette Rapport du Conseil Général - Session de Juillet 1834

Messieurs,

*« Je reçois aujourd'hui 17 juillet des délibérations des Conseils municipaux des villes d'Orgelet et Arinthod ayant pour objet l'établissement de relais de poste dans ces villes et la commune de Thoirette (Route départementale N°9). Elles sont accompagnées de soumissions par lesquelles quatre propriétaires se chargent de ce relais, et de l'exposé qu'a fait Mr Morel, notre collègue.*

*Il s'agit, Messieurs, de faire participer aux avantages d'un service actif de la poste aux lettres et aux chevaux, une contrée qui, jusqu'à présent, a été pour ainsi dire privée de moyens de communication.*

*Elle doit déjà aux efforts de quelques propriétaires de jouir depuis peu de temps d'un service régulier de voitures publiques, et la faveur qu'obtient ce premier établissement est un indice de la grande utilité que trouveraient encore les habitants du pays et les voyageurs tout à la fois, dans la création des relais demandés.*

*Il est à remarquer d'ailleurs, que l'objet de la réclamation n'exigera aucun sacrifice de la part du Département.*

*Je crois devoir vous prier, Messieurs, d'exprimer un vœu... »*

A.D.J. P. 232

N.B : le but est d'ouvrir une communication directe de Lons le Saunier à Genève

A nouveau service, nouveaux serviteurs, nouvelles prébendes. Et le politique, sollicité et intéressé, ne saurait rester indifférent.

Lettre du Directeur des Postes du 16 août 1834 au Préfet du Jura  
*« .....Parmi les soumissionnaires qui se sont présentés, vous désignez comme méritant la préférence, les Sieurs Meynier pour le relais d'Orgelet, Jourdain pour celui d'Arinthod et Maissiat pour celui de Thoirette. De son côté, Monsieur Cordier, député de l'Ain, appuie les propositions en faveur du Sieur Meynier. Mais trois Députés du Jura, Messieurs Delort, Monnier et Tirrion, viennent de me recommander vivement le Sieur Nicod qui sollicite aussi le relais d'Orgelet. Ils exposent que ce soumissionnaire est entrepreneur d'une diligence qui dessert la route et que ses intérêts se trouveraient froissés s'il n'était pas nommé Maître de poste. Vous jugerez, Monsieur le Préfet, si cette considération est de nature à modifier votre proposition en faveur du Sieur Meynier, ... »*

\*\*\*\*\*

*« Monsieur Nicod, propriétaire électeur à Orgelet est un de ceux qui ont présenté une soumission pour prendre le relais de poste d'Orgelet.*

*Je crois que dans l'intérêt de nos cantons, c'est à lui que le gouvernement doit accorder le brevet de maître de poste. On ne fera presque que l'indemniser des grands sacrifices qu'il a faits pour l'établissement de voitures publiques qui traversent actuellement la partie sud du Jura et mettent en communication Dijon, Lons le Saunier et Genève...*

G. Morel (Conseiller Général)

(Le texte précise que, lui et ses deux collègues d'Arinthod et de Thoirette *« ont déjà un grand nombre de chevaux »*.)

L'opération finalisée permet de voir l'importance accordée à la fonction publique de maître de poste

Lettre du Directeur de l'Administration de Postes au Préfet du Jura datée du 6 septembre 1834.

*« j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'une Délibération approuvée le 3 de ce mois par Monsieur le Ministre des Finances, l'Administration a arrêté :*

- 1 *l'établissement de trois relais entre Lons le Saunier et Nantua : le premier à Orgelet, le second à Arinthod, et le troisième à Thoirette.*
- 2 *la fixation de leurs distances ainsi qu'il suit :*
  - *de Lons le Saunier à Orgelet ....2 postes ¼*
  - *d'Orgelet à Arinthod .....2 postes*
  - *d'Arinthod à Thoirette .....2 postes ¼*
  - *de Thoirette à Nantua .....2 postes ½*

*d'après la même décision, les Sieurs Nicod Casimir-Auguste, Fouillette Philippe et Maissiat Jean-Baptiste ont été nommés Maîtres de poste : le premier à Orgelet, le second à Arinthod et le troisième à Thoirette.*

*Je leur fais expédier leurs brevets avec les instructions nécessaires pour qu'ils se mettent en mesure d'entrer en activité le plus promptement possible. Je vous serais très obligé, Monsieur le Préfet, de vouloir bien les protéger dans leur exploitation par tous les moyens qui dépendront de votre administration.*

Mais n'est pas maître de poste qui veut !

Un des candidats au poste de maître de poste de Lons le Saunier, Mr Breucq Carlos Alexandre Joseph, semble également offrir toutes les qualités requises : ainsi en témoigne un courrier de l'adjoint au maire de Lons le Saunier au Préfet du Jura le 3 juin 1840, lettre par laquelle il propose son « poulain ».

Mr Breucq est Inspecteur des Messageries dans une entreprise de transport *« et a souvent séjourné depuis deux ans à Lons le Saunier qui se trouve dans le cercle de son inspection »*, il *« a des mœurs douces, est très méritant, sa fortune est suffisante pour la gestion qu'il sollicite, sa conduite politique est celle d'un bon citoyen dévoué à la dynastie de Juillet, il est digne sous tous les rapports de la confiance*

*de l'administration. et, (cerise sur le gâteau), « Mr Balland, titulaire actuel s'empressera aussi d'unir ses efforts à ceux de Mr Breucq pour assurer un service régulier et soutenu. »*

Une demande faite en 1853 de création d'une ligne de poste entre Lons le Saunier et Saint Claude par Orgelet et Moirans, dont l'objectif signalé serait de permettre de commercialiser les productions artisanales sanclaudiennes, est refusée au motif que le coût en serait trop élevé.

## POSTILLONS

Le quotidien du voyageur c'est d'abord, trop souvent, l'indélicatesse des postillons dont la réputation n'est plus à faire comme en témoigne de nombreux documents, tel celui-ci figurant dans un courrier émanant du cabinet du Ministre de la Police Générale, datant de janvier 1809.

*« L'insolence et la cupidité des postillons donnent lieu à des plaintes journalières. La difficulté de remplacement ne permettant que rarement aux maîtres de poste d'en faire justice en les renvoyant, l'assurance de l'impunité enhardit cette classe insubordonnée. Les moyens de répression autorisés par la loi se bornent à une mise à pied, mais cette punition a le double inconvénient de priver le service d'un postillon nécessaire et de provoquer la désertion. On obtiendrait des résultats plus satisfaisants si les postillons insubordonnés étaient mis en prison. Une détention de trois jours suffirait... »*

Leur profession est par ailleurs strictement encadrée pour réduire les abus. Des inspecteurs veillent à ce qu'ils respectent scrupuleusement les haltes aux relais, ménagent les chevaux, imposent qu'ils soient deux pour conduire les grosses berlines (attelées de 4 à 6 chevaux, selon le nombre de passagers) et qu'ils portent leur uniforme quand ils sont en service, lequel uniforme ne passe pas inaperçu, qu'on en juge.

### *Uniforme des postillons*

1. *veste de drap vert*
2. *collet, parements et retroussis couleur écarlate*
3. *boutons jaunes aux armes de l'Empire*
4. *chapeau rond en cuir ciré*
5. *culotte de peau*
6. *bottes fortes ou demi fortes*
7. *au bras gauche une bande de drap vert bordée de rouge surmontée d'un écusson blanc aux armes de l'Empire indiquant le nom du Relais et le n° de rang du postillon*
8. *au bout de vingt années de services, les postillons porteront un galon d'or de quatre lignes au collet, et après trente ans, le même galon aux parements.*



Postillon

Cette tenue de rigueur montre que les pouvoirs publics veulent montrer l'importance qu'ils accordent au service des transports, et, peut-être, rendre le travail au noir et la concurrence illégale plus difficile. Cet uniforme semble tout à la fois reprendre une tradition d'Ancien Régime et symboliser une certaine militarisation de la fonction publique propre à l'Empire.

Pour manquement à l'obligation faite aux postillons de porter leur uniforme quand ils sont en service, le règlement impérial de 1812 prévoit qu'ils seront mis à pied 15 jours lors du premier délit, un mois pour le second, et tout bonnement mis à pied (c'est dur pour un postillon) la fois suivante.

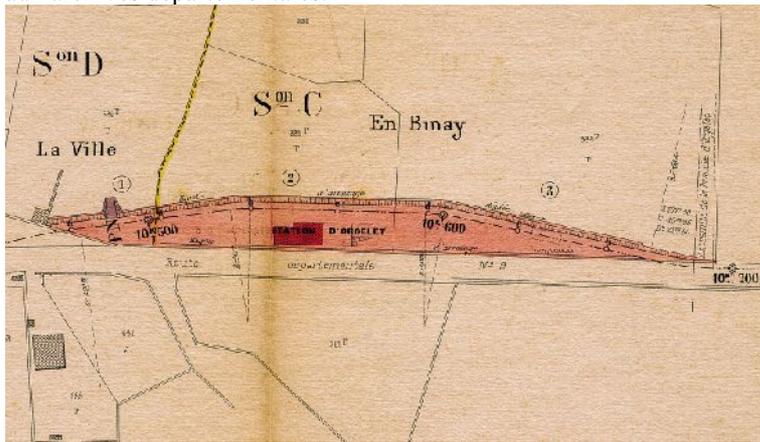
# L'exposition « Histoire des transports et des communications dans la région d'Orgelet »

Du 9 août au 20 septembre 2009, l'ASPHOR a présenté à l'espace Marie-Candide Buffet une exposition sur l'histoire des transports et des communications dans la région d'Orgelet.



Affiche de l'exposition, réalisée par Annie Fieux

Cette exposition est le fruit de la collecte de nombreux documents, photos, cartes postales et objets. On peut en particulier féliciter Jean-Louis Monnier dont la sagacité a permis de dénicher dans une brocante, quelques jours avant l'ouverture de l'exposition, des documents exceptionnels sur la construction du tacot, qui vont aller aux archives départementales.



Plan parcellaire de la gare d'Orgelet

Remercions aussi André Robert dont vous trouverez dans le cahier central de ce bulletin, un condensé du travail de recherches aux archives départementales. Félicitons également Denis Bernard (président des Balladins du château) pour avoir terminé pour notre exposition une remarquable maquette au 1/22e du tacot et de la gare de Dompierre sur Mont ; cette maquette a été un des points forts de notre exposition.



Denis Bernard installant la maquette du tacot

L'ancienne cabine de téléphone de Saint-Hymetière, que nous a prêtée Mr Chevron d'Arinthod, ainsi que les vieux appareils téléphoniques prêtés par Sylvette Dubois et par la société ETG ont également beaucoup intéressé les visiteurs.



Plutôt que de séquencer les panneaux de l'exposition selon un ordre chronologique, ou de les regrouper autour de grands thèmes (le tacot, la poste, etc...), nous avons choisi d'organiser de l'exposition selon trois trames : les infrastructures (routes, voies ferrées, réseau postal), les hommes (facteurs, cheminots, chauffeurs) et les usages (les voyages, le transport de marchandises, le courrier).

Ainsi 18 panneaux ont été réalisés, dont la qualité a été très appréciée par les visiteurs.

Il faut complimenter les bénévoles qui ont monté ces panneaux, et particulièrement Jean-Louis Monnier pour son travail de menuiserie qui permet de disposer de panneaux pouvant resservir pour d'autres expositions.



Alors que l'an dernier, pour l'exposition sur la vallée de l'Ain, nous avons bénéficié du soutien d'EDF, le grand regret de l'ASPHOR concernant la préparation de cette exposition a été de n'avoir pas su mobiliser les grandes entreprises concernées par ce sujet.

Notons cependant que le Conseil Général nous a prêté une maquette sur le réseau haut-débit et nous a accordé une subvention de 200€, et que la ville d'Orgelet a soutenu ce projet en lui accordant une subvention de 600€.

Le 8 août, en même temps que la finale régionale du concours de peinture « Vision d'artistes » des Petites Cités Comtoises de Caractère, l'exposition a été inaugurée en présence du conseiller général, du président de la communauté de communes, de nombreux conseillers municipaux, de plusieurs délégués des Petites Cités Comtoises, et d'un large public.



L'exposition était ouverte les après-midi, les mardis, jeudis, samedis et dimanches aux cours desquels nous avons reçu environ 530 visiteurs dont 110 les deux derniers jours qui correspondaient aux journées du patrimoine.

Comparée à l'exposition de l'an dernier sur la vallée de l'Ain, la fréquentation a été trois fois moins importante. Cela s'explique essentiellement par une thématique moins porteuse, qui se mesure dans les mêmes proportions sur la base iconographique de l'ASPHOR sur Internet : les photos du tacot sont en moyenne 3 fois moins regardées que celles du barrage de Vouglans.

Car tous les documents qui ont servi à préparer nos expositions peuvent être consultés en ligne depuis le site WEB de l'association : [www.asphor.org](http://www.asphor.org)

Financièrement, cette exposition va accuser un déficit d'environ 400€ ; le bilan détaillé vous sera présenté lors de l'assemblée générale. Il faut noter que certains investissements pour la constitution des panneaux pourront resservir pour d'autres expositions.



Globalement, l'ASPHOR peut être satisfaite de cette exposition, par la qualité du travail qui a été réalisé et par les félicitations que nous avons reçues des visiteurs.

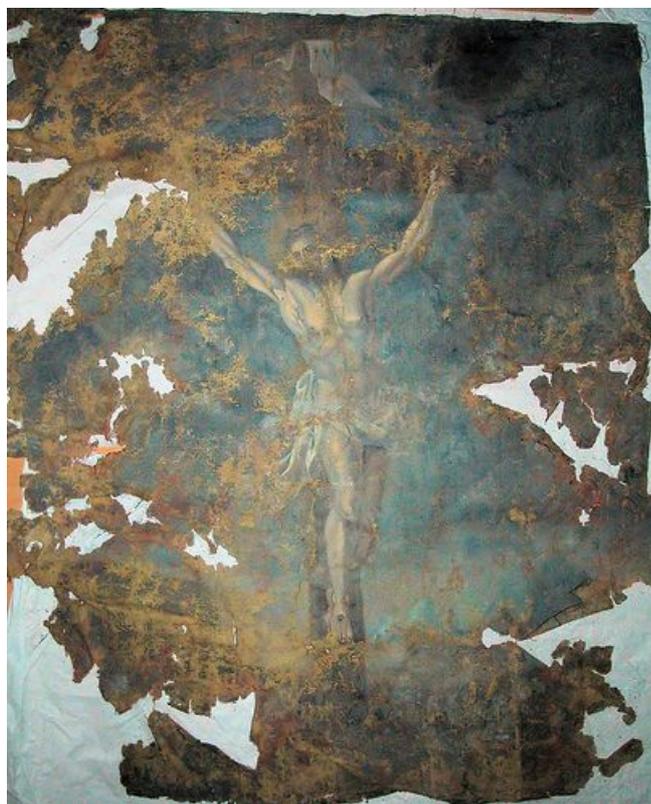
Néanmoins, la difficulté à mobiliser des partenariats et une fréquentation un peu décevante ont incité le conseil d'administration à renoncer à préparer une nouvelle exposition en 2010, pour pouvoir se consacrer à d'autres objectifs.

## RESTAURATION DES OEUVRES D'ART de la commune d'ORGELET

Préalablement à la restauration de l'église, un inventaire des oeuvres d'art de la commune d'Orgelet avait été réalisé. Les oeuvres qui n'ont pas (encore) retrouvées une place dans l'église ou dans d'autres bâtiments communaux sont entreposés dans différentes remises ou greniers, dans des conditions relativement correctes pour leur conservation, mais l'état de certains tableaux est très préoccupant. C'est le cas d'un tableau du XVIIe siècle représentant le mariage mystique de Sainte Gertrude



et d'une bannière représentant une crucifixion, datée de la fin du XVIe siècle.



Sur les conseils de Jean-François Ryon, conservateur des antiquités et des objets d'arts du Jura, une restauratrice est venue examiner ces oeuvres et va proposer un devis à la commune pour leur restauration.